



Arrêté du Maire n° 2020/6949

OBJET : Réservation de trois places de stationnement autour de la croix (secteur Nord), Bourg de Kairon, du mercredi 1^{er} juillet au lundi 31 août 2020 inclus, pour une exposition d'été.

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande par Mme Laurence Auguste de l'Office Culturel, pour une autorisation de bloquer trois places de stationnement, autour de la croix (secteur Nord), Bourg de Kairon, afin d'effectuer une exposition dans le bourg pendant l'été, du 1^{er} juillet au 31 août 2020,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement de l'exposition, de sécuriser les abords de la place de l'église de Kairon (secteur Nord).

ARRETE

Article 1^{er} : En raison d'une exposition dans le bourg de Kairon, autour de la croix (secteur Nord) pendant l'été, du lundi 1^{er} juillet au lundi 31 août 2020, trois places de stationnement seront bloquées, afin de sécuriser les lieux.

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . Mme Laurence Auguste de l'office Culturel

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le lundi 29 juin 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

